



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes
SDRS – Pôle risques naturels et technologiques
Affaire suivie par : Olivier Castillon
☎ : 04.93.72.74.18
✉ : olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr

Nice, le 22 JAN. 2019

ATTESTATION

Objet : Plan de prévention des risques (PPR) naturels de mouvements de terrain de Mouans-Sartoux
- Consultations des personnes publiques associées

Je soussignée, Béлина Neubert, responsable du pôle risques naturels et technologiques, certifie que, conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, le projet du PPR de mouvements de terrain de Mouans-Sartoux a été soumis, par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes par lettres recommandées datées du 15 octobre 2018, à l'avis :

- du conseil municipal de Mouans-Sartoux,
- de l'organe délibérant du conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- de l'organe délibérant du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA),
- de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse,
- de l'organe délibérant du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest de l'arrondissement de Grasse,
- de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes,
- de la délégation de la région PACA auprès du centre national de la propriété forestière,

Le conseil municipal de Mouans-Sartoux a formulé un avis favorable sous réserve dans les délais.

A ce jour, en l'absence de réponses parvenues à monsieur le préfet des Alpes-Maritimes, les autres avis sont réputés favorables, conformément à l'article R 562-7 du code de l'environnement.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes,
La chef du Pôle risques

Béлина NEUBERT